



## RÈGLEMENT RALLYE À VELO DES COMMUNES GENEVOISES

### Article 1 – Organisation

- Le « Rallye à vélo des communes genevoises » est un événement cycliste organisé par la Section genevoise du Touring Club Suisse (ci-après TCS Genève). Les participants parcourent une distance de 15 à 16 kilomètres environ, non chronométrée.

### Article 2 – Conditions de participation

- Le parcours est destiné aux cyclistes de tous les niveaux.
- Les mineurs de moins de 16 ans doivent être accompagnés par un adulte.
- Les vélos électriques sont autorisés sur les parcours du rallye, ainsi que les trottinettes électriques ou non.

### Article 3 – Parcours

- Les participants empruntent à vélo, des routes ouvertes à la circulation. Les comportements doivent être en adéquation avec les règles de la circulation routière (LCR).
- Les participants doivent respecter le code de la route et se conformer aux consignes des services de l'organisation.
- Le parcours est balisé et des panneaux directionnels seront installés.

### Article 4 – Comportement

- Durant l'épreuve, les participants traverseront de magnifiques paysages sur diverses communes du canton de Genève, et comme dans tout lieu, il est strictement interdit de jeter les déchets (bidons, papiers barres énergétiques, plastiques, etc.) dans la nature.
- Il est demandé aux participants d'adopter un comportement respectueux des autres usagers et du personnel encadrant.

### Article 5 – Sécurité

- A l'exception des véhicules pour lesquels la loi sur la circulation routière (LCR) impose le port du casque, celui-ci n'est pas obligatoire, mais vivement souhaité et recommandé par le TCS.
- Les vélos des participants doivent être en bon état et conformes à la loi sur la circulation routière (LCR). Il est fortement recommandé de s'équiper de son propre matériel de réparation, par exemple chambre à air, démonte-pneu, pompe, etc. Aucune assistance n'est prévue par les services du TCS.

### Article 6 – Inscriptions

- Le délai d'inscription est fixé au mercredi minuit précédant la manifestation.
- Tarifs : CHF 25.- / par adulte dès 18 ans, CHF 10.- / moins de 18 ans. Jusqu'à 6 ans, gratuit. + CHF 10.- / par personne pour les non-membres TCS. Les enfants de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un adulte.
- En cas de litige, seul un récépissé sera accepté comme preuve de paiement.
- Les participants sont enregistrés par ordre d'inscription. Ceci définira leur ordre de départ échelonné, entre 9h et 10h15.
- Afin de fluidifier les participants lors des divers postes, des blocs de départs ont été constitués. Ces blocs formés de 8 participants environ (ex. 1 famille de 4 personnes et 4 individuels) partiront toutes les 5 à 6 minutes d'intervalle, en fonction du nombre d'inscription total.

### Article 7 – Annulation

En dérogation à l'article 4.2 des conditions générales de vente du TCS Genève Shop, la finance d'inscription ne peut être remboursée sur demande que jusqu'à 15 jours avant la manifestation. Passé ce délai, elle ne sera remboursée que sur présentation d'un certificat médical.



#### **Article 8 – Retrait des brochures concours**

- Les brochures, fascicules/concours, sont délivrées sur le lieu de départ le jour la manifestation. Ces documents (1 par famille) doivent être gardés précieusement et présentés à chaque poste ou la mention
- *Question concours* est présente, soit pour les postes suivants : 1 – 2 – 3 – 10 et 12. A l'arrivée, ils devront être remis aux responsables des arrivées, afin de comptabiliser les points. En cas d'égalité, le poste No 10/2 (La Gardienne des Songes) départagera les ex-aequo. En cas d'égalité persistante, il sera procédé à un tirage au sort.

#### **Article 9 – Départ**

- Les départs sont donnés par bloc de 8 participants environ, en fonction de leur inscription.
- Horaires des départs : premier bloc de 8, à 09h00, le suivant à 09h06, etc...
- En cas de forte affluence, l'organisation se réserve la possibilité de prévoir des départs supplémentaires.

#### **Article 10 – Arrivée**

- L'arrivée des derniers participants est prévue vers 13h30 au maximum.
- Après présentation du fascicule à la table de contrôle de l'arrivée, les participants recevront un prix souvenir.
- Un pique-nique, comprenant un stand de victuailles et des boissons sans alcool, sera offert par le TCS à l'arrivée dans les limites du stock disponible.
- Un classement sera établi à la suite des décomptes du questionnaire/concours et les trois premiers (un par famille) se verront offrir un prix.

#### **Article 11 – Assurances**

- Les participants doivent être obligatoirement au bénéfice d'une assurance accidents et responsabilité civile.
- Dommages corporels et matériels : le TCS Genève décline toute responsabilité en cas de dommages corporels et matériels.

#### **Article 12 – Droit à l'image et protection des données**

- Les participants autorisent le TCS à utiliser des photographies prises lors de la journée de l'événement sur lesquelles ils pourraient apparaître. Ces images peuvent être publiées sur les réseaux sociaux du TCS et du TCS Genève, le site internet tcs.ch et le journal *Itinéraire*.
- Les données personnelles (adresse, téléphone, email) resteront confidentielles. Elles seront utilisées uniquement pour l'annonce des activités Cyclo futures, si le participant s'inscrit à la newsletter cyclo.
- Conformément à la loi fédérale sur la protection des données du 25 septembre 2020, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification lié aux données personnelles les concernant.

#### **Article 13 – Validation du règlement**

L'inscription au Rallye à vélos des communes genevoises implique la connaissance et l'acceptation sans réserve de l'intégralité du présent règlement (13 articles).

#### **PC de la manifestation au numéro +41 79 776 42 49 (du 26 au 28 septembre 2025)**

#### **Contact**

Section genevoise du TCS, Yves Gerber, directeur, Quai Gustave-Ador 2, 1207 Genève  
+41 22 735 46 53, info@tcsge.ch